

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°45 du 19 octobre 2012**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Administration Centrale**

**Texte n°24**

**DÉCISION N° 230484/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/FM**  
fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2012.

*Du 18 juillet 2012*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous-direction de la fonction militaire.*

**DÉCISION N° 230484/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/FM fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2012.**

*Du 18 juillet 2012*

NOR D E F P 1 2 5 1 6 4 8 S

---

*Référence de publication : BOC N°45 du 19 octobre 2012, texte 24.*

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-9., R. 4122-14. et R. 4138-67.,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2012, dans les conditions prévues à l'article L. 4139-9. du code de la défense, est fixé à 169 et est réparti comme suit :

ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE.	NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2012.
Direction générale pour l'armement.	0
Armée de terre.	36
Marine nationale.	68
Armée de l'air.	51
Service du commissariat des armées.	5
Service de santé des armées.	0
Justice militaire.	1
Service des essences des armées.	5
Service d'infrastructure de la défense.	0
Affaires maritimes.	3

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le sous-directeur de la fonction militaire,*

Jean-Pierre ADNET.